

« LES BOUCLES DES CORDELIERS »

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES 2025

Article 1 – ORGANISATEUR

Les Boucles des Cordeliers sont organisées par l'association des Morlaapieds Course dont le Siège est situé place de la Hourquie, 64160 Morlaas.

Article 2 – DATE ET NATURE DES ÉPREUVES

Le samedi 18 octobre 2025 se déroulera la 25^{ème} édition des BOUCLES DES CORDELIERS comprenant 2 épreuves pédestres balisées et une course enfants.

Le retrait des dossards, les inscriptions, le départ et l'arrivée des épreuves s'effectueront place de la Hourquie à Morlaàs (64160).

ÉPREUVES BALISÉES COURSE

- **TRAIL DES FORS** : départ à 16h30 / Course chronométrée de **18km en solo** / D+ 400
- **HOURQUIE TRAIL** départ à 16h45 / Course chronométrée de **10km** / D+ 250

ÉPREUVE BALISÉE MARCHÉ

- **LA MORLANAISE Marche** : Départ 16h
Marche Rando non chronométrée de **10 km** / D+ 250
Pas de marche chronométrée sur ce parcours.

ÉPREUVE ENFANTS

- **MORLAA-KIDS** : à partir de 16h10
Course non chronométrée réservée aux enfants d'école primaire âgés de 7 à 11 ans faisant partis des catégories suivantes :
Poussins : 2014-2015
Éveil athlétique : 2018, 2017, 2016.

Départ groupé des 2 catégories pour une boucle de 800m sur un parcours non loin de la place de La Hourquie.

La course sera encadrée par un ouvreur et un serre-file.

Cette épreuve ne donnera pas lieu à un classement. Un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

L'inscription devra s'accompagner d'une autorisation parentale à signer sur place.

L'inscription est gratuite et s'effectuera à partir de 14 heures. A l'issue de la course, un goûter sera offert aux enfants.

Article 3 – PARTICIPATION

- Les courses sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non, suivant les critères du

tableau ci-dessous.

- La participation des personnes mineures est soumise aux restrictions du tableau ci-dessous et devra être accompagnée obligatoirement d'une autorisation parentale.
- Pour les personnes non licenciées, la fourniture d'un certificat médical valide (moins d'un an) à l'inscription ou d'un PPS est obligatoire
- La rando marche n'est pas chronométrée et s'effectue sans nécessité de certificat médical et ne fera pas l'objet de dotation.
- Les épreuves sont ouvertes aux sports adaptés.
- Un classement scratch sera établi pour chacune des épreuves chronométrées.
- Les animaux, même en laisse, ne sont pas autorisés sur les épreuves, sur l'aire de départ et d'arrivée.

				Trail des FORS			HOURQUIE Trail	MORLANAISE TRAIL	MORLANAISE Marche / Rando
				Solo	Relais 1	Relais 2			
				20 km	13 km	7 km	14 km	10 km	10 km
Catégories	Age	Année de naissance		400 D+	290 D+	110 D+	330 D+	250 D+	250 D+
Poussins	U12	10-11 ans	2013-2014	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	AUTORISE aocompagné d'un adulte
Benjamins	U14	12-13 ans	2011-2012	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	
Minimes	U16	14-15 ans	2009-2010	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	
Cadets	U18	16-17 ans	2007-2008	NON AUTORISE	NON AUTORISE	AUTORISE avec autorisation parentale	NON AUTORISE	AUTORISE avec autorisation parentale	
Juniors	U20	18-19 ans	2005-2006	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	
Masters, Séniors et Vétérans	20 ans et +	Avant 2005		AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	

Article 4 – DROITS D'INSCRIPTION et INSCRIPTION

Courses Chronométrées

- Trail des Fors Solo (18km) : **16€**
- Hourquie Trail (10km) : **10€**

Rando marche non chronométrée

- La Morlanaise Marche randonnée non chronométrée (10km) : **6€**

Course enfants

- Morlaa-kids : **Gratuit**

Le prix de l'engagement comprend la participation aux épreuves et l'accès illimité au ravitaillement d'arrivée. Comme chaque année 15% du montant des inscriptions seront reversés en soutien d'une association locale.

Lieux d'inscription :

- www.pyreneeschrono.fr jusqu'au 18/10/25 09h00.
- Sur place le jour de la course avec une majoration de **2 euros**.
- Morlaa-Kids uniquement sur place.

Article 5 – CERTIFICAT MÉDICAL

Epreuves Chronométrées :

- **Non licencié :**
Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date des épreuves ou d'un PPS.
- **Licencié :**
Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, la présentation d'une licence sportive, en cours de validité, à la date de la manifestation, est obligatoire. Seules les licences de « **Course à pied** » (Athlé FFA, Pass Running FFA, FSGT, UFOLEP, UNSS, FSCF ou autres fédérations d'athlétisme) seront acceptées.
Les titulaires de licences ne comportant pas la mention « Course à pied » devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la **Course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date des épreuves ou un PPS.

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ne pourra être prise en compte

Épreuves non chronométrées : La fourniture d'un certificat médical est facultative.

Article 6 – RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

Responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance «Responsabilité Civile». Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Assurance Individuelle Accident

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou dû au non-respect du code de la route.

Article 7 – ACCUEIL ET REMISE DES DOSSARDS

- Samedi 18 Octobre 2025 à partir de 14h00 : Salle des associations de Morlaàs (Place de la Hourquie).

Article 8 – CIRCULATION

Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés sur le parcours. Les véhicules (voitures, VTT, motos, etc..) d'accompagnement sont interdits.

Article 9 – SECURITE ASSISTANCE – RECOMMANDATIONS

Un poste de secours avec ambulance sera présent sur la course.

Matériel recommandé :

- Réserve d'eau
- Réserve solide
- Téléphone portable avec numéro du responsable de course

Article 10 - RAVITAILLEMENTS

- Seuls les coureurs et marcheurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillements.
- Ne rien jeter sur le sol. Utiliser les poubelles à votre disposition.

Zones de Ravitaillements :

- **Parcours 10 km** : Liquides et solide au 5^{ème} kilomètre environ + Arrivée (Trail et Marche)
- **Parcours 18 km** : Liquides et solide au 8km, au 13km + Arrivée

Article 11 - ABANDONS

Sauf blessure, un coureur ne peut pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de signalement. Il devra alors remettre son dossard au responsable du poste de contrôle.

Il doit impérativement prévenir le responsable de course.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le pc course.

En cas de refus du coureur ou marcheur de se faire rapatrier, l'organisateur décline toute responsabilité.

Article 12 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les sentiers, champs et bois privés ne pourront être empruntés en dehors de la course, sauf autorisation des propriétaires.

Depuis 2018, Les Morlaapieds ont à cœur de renforcer leur engagement dans une démarche écoresponsable.

Afin d'atteindre cet objectif nous souhaitons que les coureurs, accompagnateurs et bénévoles s'engagent à respecter l'environnement, la flore et la faune.

Les coureurs doivent se munir de leur ecocup ou flasque pour se ravitailler, pas de gobelets sur les ravitaillements.

Article 13 – REMISE DES PRIX

Elle aura lieu, le jour de l'épreuve, à partir de 18h45.

Seules les épreuves chronométrées de course sont récompensées :

- **Trail des Fors (18km) :**
 - Solo : 3 premiers hommes et 3 premières femmes au classement Scratch
- **Hourquie Trail (10km)**
 - 3 premiers hommes et 3 premières femmes au classement Scratch
- **Morlanaise Rando / Marche :** pas de récompense (épreuve non chronométrée)

Toute personne non présente à la remise se verra le droit d'avoir son lot redistribué.

Article 14 – DROITS à L'IMAGE

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs de l'événement, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de l'événement, dans le monde entier et pour une durée illimitée

Article 15 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 16– LUTTE ANTI-DOPAGE

Les participants aux Boucles des Cordeliers s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L 230-1 et suivants du Code des Sports. A cet égard, il est prévu la présence d'un délégué fédéral pour l'assistance du contrôle antidopage.

Article 17 – JURY

Le jury et les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition ou de faire des modifications. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents au moment du départ.

Article 18 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement du seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, du fait du non-respect de ce règlement.

Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement de frais d'inscription à partir du moment où le départ de la course a été donné.

Si le départ des courses ne peut être donné, l'organisation procèdera à un remboursement partiel des frais d'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.